ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 1415

Texte de la question

M. Jean-Charles Taugourdeau appelle l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur la pénurie des inspecteurs du permis de conduire responsable des délais d'attente très longs pour les candidats à cet examen. Ces délais deviennent déraisonnables, dès lors que le candidat échoue, car pour se représenter le temps d'attente peut atteindre facilement huit mois. Sachant que le nombre de suppressions de permis a augmenté ces dernières années, que le permis de conduire est un véritable passeport d'insertion sociale et professionnelle, et que l'obtention de cet examen évite le développement de la conduite sans permis, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il envisage de prendre pour améliorer de façon significative cette situation.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est déterminé à améliorer les conditions de passage de l'examen du permis de conduire. Ces dernières années, l'effectif du corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière a crû de 53 %, soit une évolution sans aucun équivalent dans les autres corps de la fonction publique d'État. Cet effort a été poursuivi en 2007, avec le recrutement de cinquante-cinq inspecteurs du permis de conduire, par la création de quinze postes supplémentaires et le renouvellement de tous les postes vacants. À court terme, et pour répondre de manière concrète aux difficultés observées, des mesures ont été prises pour augmenter la capacité opérationnelle de l'effectif des inspecteurs en terme d'examen, tout spécialement pendant ce second semestre 2007. Des instructions ont été données aux services déconcentrés en charge du permis de conduire pour que la priorité soit donnée au passage des épreuves théoriques et pratiques. L'offre mensuelle de places augmente ainsi de 6 %. Par ailleurs, il sera possible d'organiser des examens supplémentaires pour répondre aux situations les plus criantes. D'importants efforts viennent d'être demandés aux personnels en charge de l'organisation et du déroulement des examens du permis de conduire. Il est par conséquent primordial que les écoles de conduite fassent bon usage des places d'examen qui vont ainsi être débloquées. Elles doivent dispenser une formation complète et présenter des candidats ayant réellement atteint le niveau requis le jour de l'examen. À cet égard, il a été demandé aux responsables locaux de l'éducation routière de maintenir avec les exploitants des écoles de conduite une concertation permanente pour une meilleure gestion de leurs difficultés.

Données clés

Auteur : M. Jean-Charles Taugourdeau
Circonscription : Maine-et-Loire (3e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 1415
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE1415

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4975
Réponse publiée le : 2 octobre 2007, page 5999